

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal
du mardi 23 avril à 9h au mercredi 22 mai 2024 à 17h



Avant son adoption, le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, est soumis à participation du public par voie électronique, pour recueillir les observations de la population, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, et notamment ses articles L123-19 et R123-46-1.

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique, cet avis est mis en ligne et publié dans les journaux ci-après désignés :

- *Journal « La Montagne »*
- *Journal « L'Union du Cantal »*

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis est publié par voie d'affichage, sur les lieux d'affichage public habituels :

- *Aux sièges du SYTEC, de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté,*
- *Sur les lieux de consultation du dossier,*
- *Dans les 88 mairies des communes membres de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté.*

1- Objet de la participation du public

Le plan soumis à participation du public par voie électronique est le projet de **Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal**, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, dans le cadre des dispositions des articles L229-26 et R229-51 et suivants du Code de l'Environnement, et soumis à évaluation environnementale, en application des articles L122-4 et R122-17 et suivants du Code de l'Environnement.

Le projet de PCAET Est Cantal concerne l'intégralité des 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et des 53 communes de Saint-Flour Communauté (liste des communes présentée en annexe).

Le projet de PCAET Est Cantal, projet stratégique et opérationnel, doit permettre de relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire, et de lutte contre le changement climatique. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le projet de PCAET Est Cantal comprend :

- **Le diagnostic climat-air-énergie** du territoire qui présente l'état des lieux et les enjeux de la transition énergétique et climatique, par secteurs (agriculture, industrie, résidentiel, transports...) et par filières (électricité, énergies fossiles, bois...), élaboré à l'échelle de l'Est Cantal et décliné pour chaque EPCI.
- **La stratégie territoriale** qui définit les objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de développement de production d'énergies renouvelables pour l'Est Cantal, aux échéances 2030 et 2050 et les orientations stratégiques autour des 4 axes suivants :
 - Axe 1 : Poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, et maintenir la qualité de l'air
 - Axe 2 : Renforcer la production et la consommation locales d'énergies renouvelables
 - Axe 3 : Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone
 - Axe 4 : Mobiliser les acteurs et accompagner le changement
- **Le programme d'actions** du PCAET de l'Est Cantal, comportant 41 actions complètes ou simplifiées, et pour certaines déclinées par EPCI.
- **L'évaluation environnementale et le dispositif de suivi et d'évaluation**, permettant d'évaluer les impacts du PCAET de l'Est Cantal sur l'environnement et de suivre sa mise en œuvre.

Le projet de PCAET Est Cantal a fait l'objet d'une concertation préalable organisée du 1^{er} mai au 31 juillet 2022, qui a permis au public de participer au processus d'élaboration du PCAET. Le bilan de la concertation préalable, ainsi que la synthèse des observations et propositions formulées par le public, est publié sur le site <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/concertation-prealable/> et présenté dans le dossier mis à disposition du public.

Ce dossier, établi conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, comprend :

- **Le projet Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal**, arrêté le 30 juin 2023 par délibération du Comité Syndical du SYTEC, comprenant les pièces suivantes :
 - 0. Pièces administratives de la procédure**
 - Délibérations et bilan de la concertation préalable
 - 1. Rapport Diagnostic**
 - Annexe 1.1 : Les changements climatiques récents dans l'Est Cantal
 - Annexe 1.2 : Analyse prospective et cartographique des sites photovoltaïques
 - Annexe 1.3 : Diagnostic Hautes Terres Communauté
 - Annexe 1.4 : Diagnostic Saint-Flour Communauté
 - 2. Rapport Stratégie**
 - Annexe 2.1 : Synthèse du séminaire stratégique "Notre territoire en 2030"
 - 3. Programme d'actions**
 - 4. Rapport environnemental**
 - 5. Résumé non technique**
- **Les avis recueillis sur le projet Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal**
 - L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2023, sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'Est Cantal,
 - L'avis des services de l'Etat, établi par le Direction Départementale des Territoires du Cantal en date du 19 septembre 2023, et la lettre de Madame la Préfète de Région en date du 21 septembre 2023,

- La réponse écrite aux avis recueillis.

2- Coordonnées de l'autorité compétente pour l'organisation de la participation du public

L'autorité compétente et personne publique responsable du plan soumis à participation du public est le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), représenté par sa Présidente, dont les coordonnées sont les suivantes :

Madame la Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
1, rue des Crozes, Village d'Entreprises
ZA du Rozier-Coren 15100 SAINT-FLOUR
Courriel : president@sytec15.fr Tel : 04 71 60 72 64

Toute information relative à l'organisation de la participation du public peut être demandée au SYTEC, auprès du service SCOT & Transition énergétique, aux coordonnées suivantes :

Courriel : pcaet@sytec15.fr Tel : 07 88 90 94 93

3- Décision pouvant être adoptée au terme de la participation et autorité compétente pour statuer

A l'issue de la participation du public, le projet de PCAET Est Cantal pourra être précisé pour tenir compte des observations et propositions du public, avant d'être adopté par délibération du Comité Syndical du SYTEC.

Au plus tard à la date de la publication de la délibération et pendant une durée minimale de trois mois, le SYTEC rendra publics sur le site <https://www.sytec15.fr>, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision.

Après son adoption, le PCAET Est Cantal sera publié sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr> et sur la plate-forme informatique nationale : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

4- Dates, lieux et conditions de mise à disposition du public

La participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal se déroulera pendant une durée de 30 jours, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra :

- Consulter et télécharger le dossier sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/> et formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr;
- Consulter le dossier, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :
 - SYTEC, Service SCOT & Transition énergétique, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR,
 - Saint-Flour Communauté, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR,
 - Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT,
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Vialard, 15110 CHAUDES-AIGUES,
 - Maison des Services, 4 Place Albert, 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE,

- Maison des Services, Route de Clavières, 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE,
 - Hautes Terres Communauté, Maison France Services, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 6 rue du Dr Mallet, 15500 MASSIAC,
 - Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE.
- Formuler ses observations et propositions dans les registres papier, mis à disposition dans les lieux de consultation du dossier.
 - Consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.
 - Formuler ses observations et propositions par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.

5- Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier peut être consulté sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>

A Saint-Flour, 3 avril 2024

La Présidente



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CENTRAL
SYTEC

Céline CHARRIAUD

ANNEXE

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal concerne le territoire des deux communautés de communes Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, comprenant les 88 communes suivantes :

Communes membres de Hautes Terres Communauté			
1	ALBEPierre-Bredons	19	MARCENAT
2	ALLANCHE	20	MASSIAC
3	AURIAC L'EGLISE	21	MOLEDES
4	BONNAC	22	MOLOMPIZE
5	CELOUX	23	MURAT
6	CHARMENSAC	24	NEUSSARGUES EN PINATELLE
7	CHAZELLES	25	PEYRUSSE
8	DIENNE	26	PRADIERS
9	FERRIERES-SAINT-MARY	27	RAGEADE
10	JOURSAC	28	SAINT-MARY-LE-PLAIN
11	LA CHAPELLE D'ALAGNON	29	SAINT-PONCY
12	LA CHAPELLE-LAURENT	30	SAINT-SATURNIN
13	LANDEYRAT	31	SEGUR-LES-VILLAS
14	LAURIE	32	VALJOUZE
15	LAVEISSENET	33	VERNOLS
16	LAVEISSIERE	34	VEZE
17	LAVIGERIE	35	VIRARGUES
18	LEYVAUX		

Communes membres de Saint-Flour Communauté			
1	ALLEUZE	28	NARNHAC
2	ANDELAT	29	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
3	ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	30	PAULHAC
4	ANTERRIEUX	31	PAULHENC
5	BREZONS	32	PIERREFORT
6	CEZENS	33	REZENTIERES
7	CHALIERS	34	ROFFIAC
8	CHAUDES-AIGUES	35	RUYNES-EN-MARGERIDE
9	CLAVIERES	36	SAINT-FLOUR
10	COLTINES	37	SAINT-GEORGES
11	COREN	38	SAINT-MARTIAL
12	CUSSAC	39	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
13	DEUX-VERGES	40	SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES
14	ESPINASSE	41	SAINT-URCIZE
15	FRIDEFONT	42	SAINTE-MARIE
16	GOURDIEGES	43	SOULAGES
17	JABRUN	44	TALIZAT
18	LA TRINITAT	45	TANAVELLE
19	LACAPELLE-BARRES	46	TIVIERS
20	LASTIC	47	USSEL
21	LES TERNES	48	VABRES
22	LIEUTADES	49	VAL D'ARCOMIE
23	LORCIERES	50	VALUEJOLS
24	MALBO	51	VEDRINES-SAINT-LOUP
25	MAURINES	52	VIEILLESPESE
26	MENTIERES	53	VILLEDIEU
27	MONTCHAMP		